

Communiqué de presse

03 décembre 2025

Rencontre semestrielle des autorités administratives et publiques indépendantes : Simplification et efficacité au cœur des échanges

La Commission de régulation de l'énergie a eu le plaisir d'accueillir, mardi 2 décembre 2025, la réunion des Autorités administratives et publiques indépendantes (AAI / API)¹. Ce rendez-vous semestriel constitue une plateforme précieuse d'échanges, de coordination et de réflexion sur les défis actuels de la régulation, tant au niveau national qu'europpéen.



La rencontre a démarré par une intervention de Thierry Lambert, Délégué interministériel de la transformation publique, venu présenter les missions de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). La DITP pilote le programme de transformation publique défini par le Gouvernement pour une action publique plus proche des citoyens, plus simple et plus efficace. Ces missions résonnent avec les enjeux portés par les AAI/API de simplification et d'efficacité au bénéfice de l'ensemble des publics. Cette présentation a ensuite été complétée par des éclairages et des échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de chacune des autorités.

Les sujets d'actualité de chaque autorité ont également été à l'ordre du jour, ainsi qu'un point d'avancement des différents travaux en cours menés en commun, notamment la question de la bonne compréhension des décisions prises et, plus largement, de l'information des citoyens, essentielle à la bonne mise en œuvre des missions des AAI/API.

¹ Ce réseau regroupe l'Autorité de la Concurrence (ADLC), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (Arcep), l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (Arcom), l'Autorité de Régulation des Transports (ART), la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), et la Haute Autorité de l'Audit (H2A)

Suivez-nous !

Cette rencontre a une nouvelle fois illustré l'engagement des AAI et API œuvrant dans le champ de la régulation économique à coordonner leurs actions afin de répondre aux enjeux communs qu'elles ont à traiter. Elle a offert un moment privilégié de réflexion prospective et d'échange de bonnes pratiques en vue de renforcer l'efficacité de leur action.

La réunion a rassemblé des représentants de l'Autorité de la Concurrence (ADLC), de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (Arcep), de l'Autorité de Régulation de la Communication Audiovisuelle et Numérique (Arcom), de l'Autorité de Régulation des Transports (ART), de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

La prochaine réunion aura lieu au printemps prochain.

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.